



Accident du travail et visite de reprise

Par **Mess Dupon**, le **29/09/2017** à **20:30**

Je voudrais savoir svp je suis déclarer inapte à la visite médicale de reprise suite à un accident de travail pour le dos. Je suis technicien de maintenance je voudrais savoir si à l'avenir je pourrais exercer mon métier dans une autre entreprise car je me sent capable de travailler. Merci pour votre reponse.

Par **miyako**, le **30/09/2017** à **12:01**

Bonjour,
Normalement NON ,vous ne pouvez pas reprendre la même activité ailleurs,car lors de la visite d'embauche ,le MDT émettra un avis défavorable;sauf consolidation éventuelle.
Je pense qu'il serait dangereux de reprendre la même activité,sauf si une consolidation est possible et surtout après avis médical par un spécialiste.
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **12:19**

Oui je suis d'accord avec vous mais si le médecin de travail lors de la visite médicale d'embauche me déclare apte je peux tout de même reprendre à travailler.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **30/09/2017** à **18:34**

Bonjour,
C'est totalement faux, l'inaptitude n'est valable que pour l'emploi exercé dans l'entreprise où vous exercez vos fonctions...
Il n'y a pas qu'un seul Médecin du Travail pour toute la France et qu'un seul centre médical donc un autre n'est pas lié par l'avis du précédent pour une visite d'embauche laquelle d'ailleurs n'est maintenant qu'une visite d'information et de prévention...

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **18:37**

Ok merci beaucoup pour votre réponse donc si je comprend bien je peux retrouver du travail dans le même domaine que j'exerçais avant. Merci beaucoup pour votre réponse

Par **P.M.**, le **30/09/2017** à **19:46**

Bien sûr, ce n'est pas une condamnation à ne plus travailler dans le domaine où vous avez été formé...

Il n'existe pas qu'un seul type de poste de technicien de maintenance et vous pourriez en trouver un adapté à votre situation médicale et si vous n'êtes plus en arrêt, ce que normalement vous avez été consolidé...

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **20:06**

Exactement j'ai été consolidé par mon médecin j'ai eu un ipp par la sécurité sociale j'ai une hernie discale mais cela m'empêche pas de travail. Mais comme vous me dite que je peux encore travail et faire mon métier de technicien de maintenance je suis soulager je pensais qu'étant déclarer inapte par le médecin de travail de mon ancienne société que je serais automatiquement inapte pour ce métier dans toute les société. Encore merci pour votre réponse. Merci.

Par **miyako**, le **30/09/2017** à **20:06**

Bonsoir,

Si il y a eu inaptitude pour un poste déterminé, le salarié ne peut pas postulé ailleurs pour le même poste, sauf consolidation .

Dans le cas contraire, ce serait une tromperie, voir même une fraude.

En effet , si l'on est inapte pour un poste déterminé , postulé ailleurs pour le même poste , sachant très bien que l'on risque d'être déclaré inapte , c'est tout simplement de la fraude. Sauf bien entendu si il y a consolidation.

Je trouve ce genre de comportement , particulièrement malhonnête et l'employeur victime de ce genre d'attitude serait en droit de demander des dommages et intérêts.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **30/09/2017** à **20:32**

Mais, il faudrait indiquer d'où vous tenez cela, texte légal, Jurisprudence...

Au moins, il faudrait déjà que vous sachiez ce qu'est une consolidation, car sans consolidation,

l'arrêt continue donc pour qu'il y ait visite de reprise, c'est évident qu'elle a eu lieu soit décidée par le médecin conseil soit par le médecin traitant ...
Tromperie de qui, du Médecin du travail alors...
Vous êtes d'un ridicule incommensurable à la hauteur de votre incompetence...
Ce qui est sûr c'est que vous êtes inapte à donner un avis juridique fondé...

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **20:47**

Tout a fait j'ai été consolidé par le médecin traitant ensuite j'ai eu rendez avec un médecin conseil de la CPAM j'ai vu le médecin du travail qui m'a déclaré inapte malgré que je voulais continuer à travailler car j'ai juste une hernie discale maintenant on va me proposer un autre poste mais moi j'aime mon métier je veux partir et rechercher un autre boulot qui correspond à ce que j'aime. Merci pour votre réponse.

Par **miyako**, le **30/09/2017** à **20:58**

Bonsoir,
Dans ce cas, il y a consolidation et c'est bien ce que j'ai toujours indiqué, bien entendu on peut reprendre le même poste .
C'est dans le cas contraire où je ne suis pas d'accord ,si non pourquoi prononcer une inaptitude, pour qu'ailleurs le même problème se pose ,c'est pas une loterie!!
Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **P.M.**, le **30/09/2017** à **21:11**

Mais ce que vous avez indiqué est complètement ridicule puisque sans consolidation, il ne peut pas y avoir de visite de reprise et donc elle ne peut pas être éventuelle...
On ne peut pas reprendre le même poste en cas d'inaptitude puisque c'est dans la même entreprise...
Ce n'est pas au titre d'une même qualification ou même activité dans toutes les entreprises comme vous l'indiquiez que l'inaptitude est prononcée :
[citation]Normalement NON ,vous ne pouvez pas reprendre la même activité ailleurs[/citation]

[citation]Je pense qu'il serait dangereux de reprendre la même activité[/citation]
La consolidation allant de soi, vous vous êtes lourdement trompé et tentez encore de tromper les lecteurs...

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **22:41**

Oui si il y a visite de reprise c'est qu'il y a consolidation tout à fait d'accord avec vous.

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **22:41**

Oui si il y a visite de reprise c'est qu'il y a consolidation tout à fait d'accord avec vous.

Par **Mess Dupon**, le **30/09/2017** à **22:41**

Oui si il y a visite de reprise c'est qu'il y a consolidation tout à fait d'accord avec vous.

Par **P.M.**, le **01/10/2017** à **13:04**

Bonjour,

C'est incroyable qu'un incompetent puisse venir perturber un forum juridique en affirmant de telles inepties, il va bientôt nous dire que si vous aviez été inapte à tout poste vous seriez condamné à ne plus pouvoir être embauché dans aucune entreprise...

Vous avez compris qui vous devez croire et laisser de côté l'imposteur...

Par **Mess Dupon**, le **01/10/2017** à **13:07**

Oui je suis tout à fait d'accord avec vous et merci beaucoup.

Par **Mess Dupon**, le **01/10/2017** à **13:07**

Oui je suis tout à fait d'accord avec vous et merci beaucoup.